

## S'inscrire dans l'évolution inclusive

### Enjeux

Les lois 2002-2 et 2005-102, et leurs multiples déclinaisons, dont "Réponse Accompagnée Pour Tous", accréditent que l'évolution vers des organisations et des pratiques inclusives est maintenant un acquis dont les associations se sont emparées.

Parmi les outils qu'elles peuvent développer, celui de "plateforme de services", ou "plateforme de prestations", constitue une organisation possible pour un accompagnement de qualité, répondant aux besoins des populations.

Néanmoins, développer un tel projet de plateforme de prestation est un projet de longue haleine.

Une bonne stratégie peut être de commencer par des "micro-projets" partenariaux pouvant préfigurer un projet plus ambitieux du type plateforme.

### Objectifs

Renforcer vos compétences en développant vos projets inclusifs, ceci en travaillant sur le mode de l'organisation apprenante ou de projet de territoire.

### Public

Équipe de direction et équipe projet.

### Contenus et méthodes

Un accompagnement à la carte incluant l'apport méthodologique et d'outils

Le consultant s'inscrit dans vos choix stratégiques. Il vous soutient dans tout ou partie de la mise en œuvre. Par exemple :

- clarification du but à atteindre, des objectifs stratégiques et opérationnels ;
- conception et mise en place de l'organisation et du programme ;
- définition du plan de communication ;
- accompagnements méthodologiques des équipes impliquées, formation des parties prenantes, conception de méthodes et outils adaptés, coaching.

Dans le cadre d'un projet de coopération sur un territoire, le consultant peut aussi servir d'animateur tiers.

Mettre en place une coopération, dès qu'elle a un impact sur le fonctionnement des parties prenantes, est une opération complexe.

Chacun a son ou ses propres objectifs, ses contraintes, son histoire et sa culture. Les attentes diffèrent, la signification d'un même concept varie d'un acteur à l'autre.

L'introduction d'un animateur tiers facilite la confiance entre les parties prenantes grâce à une garantie de transparence sur les objectifs et les méthodes ainsi que la prise en compte équitable de la culture et des contraintes de chacune des parties prenantes.